

4. LES CLÉS DE LA RÉUSSITE DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

Comment sont gérés les établissements dans les différents pays ?

- Désormais, la plupart des systèmes d'éducation accordent une autonomie considérable aux établissements dans le choix des programmes et des modes d'évaluation.
- Dans la plupart des systèmes d'éducation, le degré de concurrence entre les établissements dans un même bassin scolaire reste limité.
- Nombre de systèmes d'éducation parmi les plus performants allient un degré d'autonomie accru pour les établissements et une moindre concurrence entre eux, mais ces caractéristiques ne garantissent pas l'obtention de résultats élevés en compréhension de l'écrit.

Signification

Les pays qui ont délégué aux établissements individuels certains pouvoirs de décision concernant les programmes et les évaluations obtiennent généralement de bons résultats dans l'enquête PISA. Néanmoins, si la tendance générale est à l'autonomisation croissante des établissements, tous les pays n'ont pas procédé de la même manière, ni ne sont allés aussi loin, dans la délégation des pouvoirs de décision aux établissements et la création d'un environnement plus compétitif basé sur une plus grande liberté de choix d'établissement pour les parents et les élèves. Pour examiner ces différences, l'analyse qui suit répartit les pays en plusieurs groupes présentant des ensembles de caractéristiques communs.

Résultats

Dans les pays de l'OCDE, la pratique la plus courante consiste à accorder une certaine autonomie aux établissements dans leur choix des programmes et des évaluations, tout en limitant la concurrence entre les établissements. Dans ces systèmes où les établissements sont plus autonomes et la concurrence entre eux plus réduite, il y a relativement peu d'établissements privés en général. Ce profil prévaut dans 23 pays de l'OCDE et 15 pays et économies partenaires.

Dans 4 autres pays de l'OCDE et 11 pays partenaires, ce sont à la fois la concurrence et l'autonomie qui sont relativement restreintes.

Six pays de l'OCDE et cinq pays et économies partenaires affichent des niveaux élevés d'autonomie et de concurrence, qui se traduisent par une prévalence élevée des établissements

privés ou une concurrence rude entre les établissements. Dans ces systèmes d'éducation, les établissements sont libres d'élaborer les programmes et les parents et les élèves disposent d'un grand choix d'établissements.

Les systèmes d'éducation plus performants que la moyenne et affichant une corrélation relativement faible entre le milieu socio-économique et les résultats des élèves tendent à accorder davantage d'autonomie aux établissements pour l'élaboration et l'utilisation des programmes et des évaluations, tout en restreignant par ailleurs la concurrence entre les établissements. Néanmoins, tous les pays de l'OCDE dans ce cas ne font pas état de résultats en compréhension de l'écrit supérieurs à la moyenne. Ceci donne à penser que si une autonomie élevée et un faible niveau de concurrence entre les établissements sont compatibles avec la création de systèmes d'éducation performants, la relation n'est pas automatique. D'autres paramètres sont également nécessaires si l'on souhaite améliorer la performance et l'équité.

Définitions

Les pays figurant sur le tableau de la page ci-contre ont été regroupés sur la base d'une « analyse de profil latent », technique utilisée pour regrouper les pays qui partagent des caractéristiques similaires concernant plusieurs dimensions de la gestion des établissements.

Pour obtenir des informations sur les données concernant Israël, voir : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

Pour plus d'informations

De plus amples informations sont présentées dans le chapitre 3 du volume IV de *Résultats du PISA 2009 : Les clés de la réussite des établissements d'enseignement : Ressources, politiques et pratiques*. Les données individuelles relatives à l'autonomie et à la concurrence entre établissements dans les pays et économies figurent dans les tableaux IV.3.6 à IV.3.8 à la fin de cet ouvrage.

4. LES CLÉS DE LA RÉUSSITE DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

Comment sont gérés les établissements dans les différents pays ?

Tableau 4.4. Comment sont gérés les systèmes d'éducation ?

Ce tableau regroupe les pays qui partagent des caractéristiques similaires concernant le degré d'autonomie des établissements et de concurrence entre ces derniers.

					Dans un groupe de pays présentant <i>moins</i> de concurrence entre les établissements...	Dans un groupe de pays présentant <i>davantage</i> de concurrence entre les établissements...
					... en moyenne, 73 % des élèves sont scolarisés dans des établissements qui sont en concurrence avec d'autres établissements dans le même bassin scolaire...	... en moyenne, 89 % des élèves sont scolarisés dans des établissements qui sont en concurrence avec d'autres établissements dans le même bassin scolaire...
					... et 8 % des élèves sont scolarisés dans des établissements privés.	... et 52 % des élèves sont scolarisés dans des établissements privés.
Dans un groupe de pays où les établissements ont <i>moins</i> d'autonomie dans le choix des programmes et des évaluations...	... en moyenne, 61 % des élèves sont scolarisés dans des établissements responsables de la définition des politiques d'évaluation...	... 55 % des élèves sont scolarisés dans des établissements responsables du choix des manuels scolaires...	14 % des élèves sont scolarisés dans des établissements responsables de la définition du contenu des cours...	... et 18 % des élèves sont scolarisés dans des établissements responsables de la définition de l'offre pédagogique.	Grèce, Mexique, Portugal, Turquie, Albanie, Azerbaïdjan, Bulgarie, Croatie, Kazakhstan, Jordanie, Montenegro, Qatar, Serbie, Tunisie, Uruguay,	–
Dans un groupe de pays où les établissements ont <i>davantage</i> d'autonomie dans le choix des programmes et des évaluations...	... en moyenne, 92 % des élèves sont scolarisés dans des établissements responsables de la définition des politiques d'évaluation...	... 97 % des élèves sont scolarisés dans des établissements responsables du choix des manuels scolaires...	85 % des élèves sont scolarisés dans des établissements responsables de la définition du contenu des cours...	... et 87 % des élèves sont scolarisés dans des établissements responsables de la définition de l'offre pédagogique.	Autriche; Canada ^{**} ; République tchèque; Danemark; Estonie ^{**} ; Finlande ^{**} ; Allemagne; Hongrie; Islande ^{**} ; Israël; Italie; Japon ^{**} ; Luxembourg; Nouvelle-Zélande ^{**} ; Norvège ^{**} ; Pologne; République slovaque; Slovénie; Espagne; Suède; Suisse [*] ; Royaume-Uni; États-Unis; Panama; Argentine; Brésil; Colombie; Kirghizistan; Lettonie; Liechtenstein; Lituanie; Pérou; Roumanie; Fédération de Russie; Shanghai, Chine [*] ; Singapour [*] ; Thaïlande; Trinité-et-Tobago	Australie [*] ; Belgique [*] ; Chili; Irlande; Corée ^{**} ; Pays-Bas [*] ; Dubaï (UAE); Hong Kong, Chine ^{**} ; Indonésie; Macao, Chine; Tapei chinois.

* Performance supérieure à la moyenne de l'OCDE.

** Performance supérieure à la moyenne de l'OCDE et corrélation inférieure à la moyenne de l'OCDE entre le milieu socio-économique des élèves et leur performance.

Source : OCDE (2010), *Résultats du PISA 2009, Volume IV, Les clés de la réussite des établissements d'enseignement* : Ressources, politiques et pratiques, graphique IV.3.5, disponible sur <http://dx.doi.org/10.1787/888932343399>.



Extrait de :
PISA 2009 at a Glance

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264095298-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2014), « Comment sont gérés les établissements dans les différents pays ? », dans *PISA 2009 at a Glance*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264200579-37-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.